

Publié le 31 mars 2010

Gestion de l'eau : La SCP exporte son savoir-faire

La Société du canal de Provence met à profit ses cinquante ans d'expérience au service de la gestion de l'eau en Provence pour répondre aux besoins dans ce domaine à l'international. L'occasion de transmettre son savoir-faire tout en restant inventive.



Née en 1955 de la signature d'un pacte de solidarité entre les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille, la [Société du Canal de Provence](#) (SCP) a relevé le défi de la sécurisation de la ressource en eau dans une région en proie à de fortes périodes de sécheresse. Ses 5 000 km de réseau de transport et de distribution alimentent aujourd'hui 110 communes et 42 000 clients, agriculteurs, industriels et particuliers à raison de 200 000 millions de m³ d'eau par an. Depuis les aménagements hydrauliques en eux-mêmes aux solutions de traitement, en passant par la question de la gouvernance de l'eau, la SCP a acquis au fil du temps un large éventail de compétences qu'elle met à profit dans des activités d'expertise et d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'international. « Les compétences que nous avons développées pour assurer la sécurisation de la ressource en eau en Provence nous permettent de répondre aux problèmes rencontrés à l'étranger », explique François Brelle, le directeur technique de la SCP.

La société intervient ainsi au Vietnam dans la réhabilitation de systèmes d'irrigation et de grosses infrastructures, mais également dans des projets en Inde, au Sri Lanka, en Jordanie et au Maroc ou encore des opérations d'aménagement hydro-agricole en Haïti où, à la suite du séisme du 12 janvier, elle conduit une action de reconstruction décidée par la Région PACA.

Parmi les opérations emblématiques en cours, la SCP apporte une assistance technique à maîtrise d'ouvrage au grand projet d'alimentation en eau de la capitale mauritanienne, Nouakchott. Par ailleurs, après avoir assisté les cinq pays riverains du fleuve Sénégal membres de l'OMVS dans la rédaction de la Charte des Eaux, traité international pour l'exploitation concertée du cours d'eau, elle leur apporte aujourd'hui son appui à l'OMVS pour l'élaboration d'un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui prolonge les orientations stratégiques de la charte et vise à construire un outil de planification d'actions sectorielles respectueuses de l'équilibre des écosystèmes.

Si ces interventions permettent à la société d'exporter son savoir-faire, elles sont également l'occasion d'apprendre de l'expérience des autres. « Être présents sur ce marché concurrentiel nous permet de rester compétitifs. De plus, en travaillant pour d'autres maîtres d'ouvrage, on évite d'être nombriliste », assure François Brelle.